

ACTION URGENTE

DEUX JOURNALISTES GAMBIENS RESTENT INCULPÉS

Les journalistes Musa Sheriff et Sainey M. K. Marenah sont toujours poursuivis en justice. Les charges retenues contre eux ont été requalifiées en « complot en vue de commettre un délit » et « publication de fausses nouvelles ». Ils ont plaidé non coupable. Ces deux hommes sont visés pour avoir fait leur métier et exercé de façon légitime leur droit à la liberté d'expression.

Jeudi 13 février, **Musa Sheriff** et **Sainey M.K. Marenah** ont été présentés devant le tribunal de Banjul pour la quatrième fois depuis leur arrestation. Les charges retenues contre eux ont été requalifiées, de « publication de fausses nouvelles dans le but d'effrayer et d'alarmer le public » en « complot en vue de commettre un délit » et « publication de fausses nouvelles ». S'ils sont déclarés coupables, ils encourent une peine pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et une amende d'un montant de 250 000 dalasis (soit environ 4 790 euros). Des clauses controversées du Code pénal sont souvent utilisées pour sévir contre des journalistes exerçant leur droit à la liberté d'expression, et prévoient des peines pouvant aller jusqu'à deux ans de prison. La prochaine audience doit avoir lieu mercredi 19 février.

Selon une source proche des journalistes, leurs familles sont vivement préoccupées par les retards accumulés dans le cadre de la procédure et les requalifications à répétition des charges.

Musa Sheriff et Sainey M. K. Marenah ont été appréhendés le 13 janvier à Serekunda en relation avec un article publié dans le journal gambien indépendant *The Voice* le 9 décembre 2013. Cet article traitait de la défection de jeunes militants de l'Alliance pour la réorientation et la construction patriotiques (APRC), le parti au pouvoir, au profit du Parti démocratique unifié (UDP), formation politique d'opposition. *The Voice* a publié une réponse après que l'APRC a contesté le contenu de l'article. Amnesty International avait alors estimé que Musa Sheriff et Sainey M.K. Marenah étaient des prisonniers d'opinion. Ils ont été libérés sous caution le 16 janvier.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités d'abandonner les charges retenues contre Musa Sheriff et Sainey M.K. Marenah car ils n'ont fait qu'exercer en toute légitimité leur droit à la liberté d'expression ;
- appelez-les à respecter et protéger les droits à la liberté d'expression et de réunion, et à veiller à ce que les journalistes puissent mener leur travail à bien sans entrave et sans craindre d'actes d'intimidation ou de harcèlement ;
- priez-les instamment de lever les restrictions illégales qui pèsent sur les libertés d'expression, d'association et de réunion en Gambie.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 28 MARS 2014 À :

Ministre de la Justice

Ministry of Justice

Marina Parade

Banjul

Gambie

Fax : +220 422 9908

Formule d'appel : *Dear Minister, I*

Monsieur le Ministre,

Ministre de l'Intérieur et des Affaires des

ONG

Ousman Sonko

Ministry of Interior and NGO Affairs

No.5 J.R. Forster Street (Ex. Fitzgerald

Street)

Banjul

Gambie

Fax : +220 420 1320

Formule d'appel : *Dear Minister, I*

Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ministre des Affaires étrangères

Dr Aboubacar Senghore

Corporation and Gambians Abroad

Ministry of Foreign Affairs

4, Marina Parade

Banjul

Gambie

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Gambie dans votre pays. (adresse/s à compléter) :

Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la seconde mise à jour de l'AU 10/14.

Pour en savoir plus : <http://amnesty.org/fr/library/info/AFR27/002/2014/fr>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

DEUX JOURNALISTES GAMBIENS RESTENT INCULPÉS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En Gambie, les journalistes, les défenseurs des droits humains et les opposants politiques sont régulièrement victimes de violations des droits fondamentaux, notamment d'arrestations et de placements en détention illégaux, de torture, de procès iniques, de harcèlement, d'agressions et de menaces de mort, ce qui rend leur travail extrêmement difficile.

En juillet 2013, le gouvernement a promulgué une loi visant à limiter la liberté d'expression sur Internet, l'un des derniers espaces publics où pouvaient encore s'exprimer les opinions dissidentes. La loi de 2013 portant modification de la Loi sur l'information et la communication prévoit des peines allant jusqu'à 15 ans d'emprisonnement et de lourdes amendes à l'encontre des internautes qui critiquent les représentants du gouvernement. Elle vise les personnes qui propagent de « fausses nouvelles » sur le gouvernement ou ses représentants, dessinent des caricatures ou critiquent publiquement des représentants du gouvernement et incitent au mécontentement et à la violence contre le gouvernement.

En avril 2013, l'Assemblée nationale gambienne a adopté à l'unanimité la Loi portant modification du Code pénal, également appelée Loi principale, qui élargit les définitions des infractions et alourdit les sanctions relatives aux troubles à l'ordre public, notamment les « insultes » et les « chansons injurieuses », et à la communication de fausses informations à un fonctionnaire. En outre, ce texte réprime les personnes qui exercent leur liberté d'expression au travers du choix de leurs vêtements. Il contient des définitions floues qui laissent une marge d'interprétation et d'application, ce qui va à l'encontre du droit international relatif aux droits humains.

En octobre et novembre 2012, les journalistes Abubacarr Saidu Khan et Baboucarr Ceesay ont reçu plusieurs menaces de mort. Ils pensent avoir été visés parce qu'ils avaient tenté de manifester pacifiquement et du fait de leur activité professionnelle. Abubacarr Saidu Khan a raconté que, le 13 novembre vers minuit, alors qu'il parlait à son frère près de l'entrée de leur résidence, à Ebo Town (Gambie), un véhicule noir dépourvu de plaques d'immatriculation s'était arrêté devant. L'un des quatre hommes qui se trouvaient à bord a crié : « On vous a dit qu'on viendrait vous chercher sans vous en dire plus. On a appris que vous étiez un journaliste très têtu. La prochaine fois qu'on se rencontrera, l'un de nos tueurs patriotes vous martèlera la tête. Continuez à ignorer nos avertissements. » Cet épisode a fait suite à une menace de mort que les deux journalistes avaient reçue par courriel le 25 octobre 2012 : « Vous choisissez de vivre ou de mourir [...] vous [...] voulez détruire l'image du gouvernement de l'APRC et de notre président bien-aimé [...] Je vais venir avec mon équipe de tueurs patriotes [...] ».

En juillet 2006, le journaliste Ebrima Manneh a été arrêté et soumis à une disparition forcée parce qu'il avait semble-t-il tenté de publier des articles critiquant le gouvernement. On ignore toujours tout de son sort. En 2008, la Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a ordonné au gouvernement gambien de le relâcher et de l'indemniser, mais ce jugement n'a pas encore été appliqué.

En décembre 2004, Deyda Hydera, rédacteur en chef du journal *The Point* et ancien président du Syndicat de la presse de Gambie, a été tué par balle dans sa voiture alors qu'il rentrait du travail. Ce meurtre a été perpétré le jour anniversaire de la création du journal et trois jours après l'adoption d'une loi controversée sur les médias à laquelle Deyda Hydera s'était vivement opposé. Aucune enquête n'a été ouverte sur cette affaire et personne n'a été traduit en justice.

Noms : Musa Sheriff et Sainey M. K. Marenah

Hommes

Action complémentaire sur l'AU 10/14, AFR 27/003/2014, 14 février 2014